

Environics Analytics

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL

Version 1.0

Gestion des versions :

Numéro de version 1.0	22 mars 2021
-----------------------	--------------

Sommaire de l'historique des mises à jour

Date	Version	Articles	Description des changements	Initiales
22 mars 2021	V 1	Tous	Politique initiale	JS/MM
4 mars 2022	V 1	Tous	Examen annuel. Aucune modification n'a été apportée.	MM
13 mars 2023	V 1	Tous	Examen annuel. Aucune modification n'a été apportée.	MM
4 mars 2024	V 1	1.7.1	Révision annuelle. Ajout de tests aux exigences.	JS

Approbations

La présente Politique fait partie du programme global de sécurité de l'information d'Environics Analytics. La présente Politique a été examinée, approuvée et entérinée par la haute direction d'Environics Analytics et le Bureau de conformité.

Environics Analytics se réserve le droit de changer ou modifier la présente politique à n'importe quel moment.

Table des matières

1	PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL D'ENVIRONICS ANALYTICS.....	4
1.1	Aperçu.....	4
1.2	Objet.....	4
1.3	Portée.....	4
1.4	Introduction et Déclaration d'engagement.....	4
1.4.1	Déclaration d'engagement.....	5
1.5	Mise en place de politiques et de plans d'accessibilité.....	5
1.6	Formation.....	5
1.7	Normes d'information et de communication.....	5
1.7.1	Accessibilité des sites Web publics et du contenu Web.....	5
1.7.2	Rétroaction, formats accessibles et supports de communication.....	6
1.8	Emploi.....	6
1.8.1	Recrutement.....	6
1.8.2	Informers les employés des mesures de soutien et de la mise à disposition générale de formats et de supports de communication accessibles.....	6
1.8.3	Plans d'adaptation individuels documentés et processus de retour au travail.....	6
1.8.4	Gestion du rendement, développement de carrière et réaffectation.....	7
1.9	Informations accessibles sur les mesures d'urgence sur le lieu de travail.....	7
1.10	Information et rétroaction.....	7

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL

1 PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL D'ENVIRONICS ANALYTICS

1.1 Aperçu

La politique contenue dans le présent document a été rédigée conformément au règlement de l'Ontario 191/11 : normes d'accessibilité intégrées adopté en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « Loi »).

1.2 Objet

Cette politique décrit l'engagement à créer, à conserver et à mettre en œuvre un environnement de travail accessible chez Environics Analytics ainsi que les principes qui sous-tendent cet engagement.

1.3 Portée

La présente politique s'applique à tous les membres du personnel d'EA. La présente politique établit le plan d'accessibilité pluriannuel.

1.4 Introduction et déclaration d'engagement

Le plan d'accessibilité pluriannuel est une feuille de route qui illustre la manière dont Environics Analytics (EA) prévoit concrétiser ses engagements en matière d'accessibilité.

Le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (le « règlement ») adopté en vertu de la Loi exige qu'Environics Analytics établisse, mette en œuvre, tienne à jour et documente ses politiques d'accessibilité ainsi qu'un plan d'accessibilité pluriannuel. Le plan détaille la manière dont l'EA répondra aux exigences du règlement :

- Exigences générales
- Information et communications
- Emploi

1.4.1 Déclaration d'engagement

EA s'engage à respecter la Loi. EA favorise un environnement de travail inclusif, équitable et accessible. EA croit en l'intégration et en l'égalité des chances.

Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Nous le ferons en prévenant et en supprimant les obstacles à l'accessibilité et en répondant aux exigences d'accessibilité prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. EA poursuivra son travail visant à favoriser une culture d'acceptation et de respect de l'accessibilité. De manière continue et régulière, et conformément aux conditions applicables du règlement, EA examinera et évaluera les plans d'urgence individualisés afin de s'assurer que les questions d'accessibilité sont prises en compte.

1.5 Mise en place de politiques et de plans d'accessibilité

Conformément au règlement, Environics Analytics s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre et maintenir en vigueur une ou plusieurs politiques d'entreprise régissant la manière dont EA réalisera l'accessibilité.
- Établir, mettre en œuvre et tenir à jour un plan d'accessibilité pluriannuel.
- Inclure dans son plan d'accessibilité pluriannuel une déclaration d'engagement à répondre en temps opportun aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées.
- Mettre les politiques de l'entreprise et le plan d'accessibilité pluriannuel à la disposition du public sur le site Web d'Environics Analytics, www.environicsanalytics.com et les fournir dans des formats accessibles sur demande.

1.6 Formation

Environics Analytics offrira une formation sur les exigences du règlement et les obligations en matière de handicaps en vertu de la législation en matière des droits de la personne de l'Ontario, ainsi que des dispositions législatives similaires dans l'ensemble du pays, aux personnes suivantes : associés, bénévoles et toute autre personne susceptible d'agir au nom d'EA dans ses relations avec le public ou toute autre tierce partie. Une formation sera également offerte à toutes les personnes qui participent à l'élaboration des politiques d'EA. EA tiendra un registre des dates de formation et des personnes qui ont suivi la formation.

1.7 Normes en matière d'information et de communication

Environics Analytics s'engage à rendre les informations et les communications de l'entreprise accessibles aux personnes handicapées.

1.7.1 Accessibilité des sites Web publics et du contenu Web

Veiller à ce que notre site Web public et tout le contenu publié sur le site depuis le 1^{er} janvier 2021 soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA.

- EA effectuera un audit de conformité de l'ensemble du site Web et de son contenu au niveau AA.
- EA s'efforcera de mettre en œuvre les changements nécessaires pour rendre le site Web et son contenu conformes aux exigences applicables au niveau AA.

- EA effectuera des test de compatibilité des propriétés de notre site web avec les directives sur l'accessibilité des contenus web (WCAG) 2.1 niveau AA. Les directives de test incluent la numérisation automatique des pages, l'analyseur de contraste des couleurs, la navigation au clavier, le lecteur d'écran, etc.

1.7.2 Rétroaction, formats accessibles et supports de communication

EA veillera à ce qu'une déclaration soit publiée sur son site Web concernant la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication et, sur demande, fournira ou fera en sorte que soient fournis des formats accessibles en temps opportun.

EA veillera à ce que les procédures de réception de la rétroaction (y compris les plaintes) concernant la manière dont EA fournit des biens, des services ou des installations et la réponse à cette rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant en sorte que soient fournis des formats accessibles et des supports de communication sur demande et dans un délai de dix jours ouvrables.

EA documentera et consignera toutes les demandes et les rétroactions.

1.8 Emploi

1.8.1 Recrutement

Dans les sections des sites Web publics d'EA qui contiennent les offres d'emploi, EA précisera que des mesures d'adaptation sont offertes aux candidats ayant un handicap, car EA s'engage à mettre en place des pratiques de recrutement équitables et accessibles.

Au moment d'aviser les candidats à un poste qu'ils ont été choisis afin de participer au processus de sélection, EA les informera que des mesures d'adaptation sont offertes sur demande en ce qui concerne le matériel ou les processus utilisés dans le cadre du processus de sélection.

Si un candidat sélectionné demande une mesure d'adaptation, une consultation avec le candidat et la mise en place des mesures d'accommodement adéquates seront effectuées de manière à tenir compte des besoins d'accessibilité du candidat en raison d'un handicap.

Au moment de présenter une offre d'emploi, EA informera le candidat retenu, le cas échéant, de ses politiques, procédures et processus visant à répondre aux besoins d'accessibilité du candidat en raison d'un handicap.

1.8.2 Informer les employés des mesures de soutien et de la mise à disposition générale de formats et de supports de communication accessibles

EA informera ses employés actuels et les nouveaux employés embauchés des politiques concernant le soutien offert aux employés ayant un handicap.

EA tiendra ses employés informés des changements apportés aux politiques existantes en matière d'adaptation de postes en fonction des handicaps.

EA fournira ou fera en sorte que soient fournis des formats accessibles et des supports de communication appropriés pour permettre à l'employé d'effectuer son travail et consultera l'employé pour déterminer la

convenance d'un format accessible ou d'une exigence en matière de communication.

1.8.3 Plans d'adaptation individuels documentés et processus de retour au travail

EA veillera à ce que le processus d'élaboration des plans d'adaptation individuels documentés comprenne des informations sur la manière dont l'employé qui demande une mesure d'adaptation peut participer à l'élaboration du plan.

EA élaborera et documentera une procédure de retour au travail pour les employés qui ont été absents en raison d'une incapacité. La procédure doit décrire les mesures qu'EA prendra pour faciliter le retour au travail de l'employé et pour utiliser le plan d'adaptation individuel du salarié dans le cadre de cette procédure.

EA veillera à ce que le processus d'élaboration des plans d'adaptation individuels documentés comprenne des informations sur la manière dont EA peut demander une évaluation par un médecin ou un autre expert extérieur, à ses frais, pour l'aider à déterminer si des mesures d'adaptation peuvent être mises en œuvre et de quelle manière elles peuvent l'être.

EA protégera la confidentialité des renseignements personnels de l'employé.

1.8.4 Gestion du rendement, développement de carrière et réaffectation

EA tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés ainsi que des plans d'adaptation individuels dans le cadre de la gestion du rendement, du développement de carrière et de l'avancement de carrière de ces personnes.

Elle prendra également en compte ces mêmes besoins et les plans d'adaptation individuels dans le cadre de la réaffectation d'employés ayant un handicap.

1.9 Informations accessibles sur les mesures d'urgence sur le lieu de travail

Les travailleurs handicapés doivent recevoir les informations sur les mesures d'urgence dans des formats accessibles. Environics Analytics fournira des informations sur les mesures d'urgence accessibles à tous les travailleurs qui reçoivent des informations sur le lieu de travail dans des formats accessibles.

Environics Analytics s'engage à fournir aux consommateurs et à ses clients des informations publiques sur les mesures d'urgence de manière accessible sur demande.

De manière continue et régulière, et conformément aux modalités applicables du règlement, Environics Analytics examinera et évaluera les plans d'urgence individualisés afin de s'assurer que les enjeux d'accessibilité sont pris en compte.

Le plan d'urgence individualisé sera communiqué au supérieur hiérarchique de l'employé selon les besoins.

1.10 Information et rétroaction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ses services d'accessibilité, ses plans et ses politiques d'accessibilité, ainsi que sur les formats accessibles qu'elle offre, veuillez communiquer avec Environics Analytics aux coordonnées suivantes : accessibilityservices@environicsanalytics.com

Téléphone : 1 888 339-3304

Le 11 mars

Par écrit/en personne :

À l'attention de : Services
d'accessibilité d'Environics Analytics
33, rue Bloor Est, Toronto (Ontario)
M5J 1E1